

# **Prise de tête sur Hérodiade**

22 juin 2014

Saint-Laurent Eglise

Guy Labarraque

## **Référence(s)**

Marc Chapitre 6 Versets 17 à 29

## **Prédication**

PARTICIPEZ AU JURY ON-LINE ET PRONONCEZ-VOUS SUR LA CULPABILITÉ  
D'HÉRODIADE :

Copiez le lien suivant : <http://gps.contactgps.ch/rungps/0ZWEWSU8W2> puis collez-le  
dans votre navigateur.

Acte d'accusation : « Avoir instigué sa fille à obtenir d'Hérode la tête de Jean  
Baptiste. »

Réquisitoire

Orgueil ! Colère ! Intrigue ! Infamie ! Fourberie, Trahison, Manipulation, Séduction,  
Cruauté, homicide et j'en passe !

Hérodiade ne chôme pas et je lui ferai grâce du seul péché capital qu'elle ne semble  
pas avoir expérimenté, la paresse ! Quoique...

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés et vous auditrices et  
auditeurs qui êtes chez vous (et peut-être avez-vous bien fait de ne pas vous rendre  
à Saint-Laurent ce matin), car nous sommes confrontés à celle qui a donné ses  
lettres de faiblesse, que dis-je ses lettres de scélératesse à la vaine trinité que  
d'aucuns pourraient reconnaître dans le comportement de certains :

- Atrocité
- Abjection

- Abomination

Je laisserai à la défense le soin de nous dire lequel de ses substantifs représente l'horreur paternelle, celui qui incarne la filiale félonie et enfin celui qui se chargera des bris de familles.

Je souhaiterais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, chers auditrices et auditeurs, ne pas poursuivre cette trop longue liste archétypale de la déchéance et la décadence. Je ne construirai pas mes chefs d'accusation sur ce versant vulgaire, car, et vous l'aurez compris, nous sommes là en présence du modèle du genre...

Je ne crois pas si bien dire en parlant de genre ! Je démontrerai par trois fois, cette monstrueuse culpabilité d'Hérodiade pour laquelle je réclame sa mise à pris par des questions fondamentales et à commencer comme je le disais par le genre.

#### 1er chef d'accusation

« Femmes, Femmes, femmes », pour citer le grand Lama, (Serge entendons-nous), levez-vous, car par son acte ignominieux ; cette dernière du genre, mais alors vraiment d'un très mauvais genre, vous insulte, vous injurie, vous bafoue ! En un maux (M.A.U.X.) elle désintègre le genre féminin en colportant, renforçant et confortant, l'ensemble des clichés qui salissent la gentes féminine depuis la mère de celui-ci, Ève !

Hérodiade, de par l'impact qu'elle laisse dans l'univers culturel et religieux, depuis ce jour où Marc et d'autres, en sont venus à conter cette tragique histoire, nous replonge dans l'univers noir du sexisme, de la misogynie et de l'inégalité des genres et ce n'est pas Théodore de Banville qui dira le contraire. Lui qui en plein rationalisme naissant écrivait en parlant d'Hérodiade : « Sa lèvre est écarlate, et ses dents sont pareilles, pour la blancheur aux lys orgueilleux du jardin ».

#### 2ème chef d'accusation

Hérodiade, femme d'Hérode Philippe II avant d'être femme d'Antipas, tout en étant leur nièce à l'un et à l'autre, luttant contre son grand-père Hérode le Grand et son frère de sang Agrippa est la tête de ce qu'on pourrait appeler la banqueroute de ce qui est l'essence même de la structure d'une société ; la famille. En effet, elle lui donne comme carburant celui de la vendetta !

L'éternel Flaubert, Dieu ait son âme, dans l'un de ses contes, le souligne avec un

cynisme, terrifiant : « Ces meurtres étaient une conséquence des choses, une fatalité des maisons royales. Dans celle d'Hérode, on ne les comptait plus... »

On ne les comptait plus ! Qu'il me soit par Dieudonné, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés et vous auditeurs et auditrices qui devez sans doute vous cramponner à votre wifi pour ne pas perdre le fil d'une histoire qui n'en a plus ou alors qui en a de multiples, je me dois, en tant que forte parole du ministère du blick, de vous les conter et d'appeler votre conscience à s'éveiller, voire à ressusciter !

3ème chef d'accusation

Que Diable ! Ce n'est pas Dieu possible, 3ème chef d'accusation, de voir que les compétences tragiques de notre intrigante et de sa clique a comme conséquence première et dernière de priver l'ensemble de la communauté des croyants d'un courant de pensée unique en son genre, encore un !

Avec la disparition tragique du baptiste, ce n'est pas la morale qu'on décapite, c'est une philosophie, qu'au sol, on précipite ; ce n'est pas un agitateur qu'on exécute c'est une spiritualité qu'on persécute, enfin ce n'est pas un homme qu'on veut faire taire, c'est une multitude qu'on enterre.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les jurées et vous auditeurs et auditrices, devant le désarroi que nous partageons tous, je ne peux rien faire d'autre que de réclamer cette mise en plis, pardon cette mise à prix, pour que nous soyons enfin débarrassés de celle qui avilie l'histoire d'un genre humain, qui terrasse la cellule familiale et qui foudroie tout un pan de la spiritualité, d'un coup de tête.

Je terminerai par vous citer quelques vers de Stéphane Mallarmé qui donne la parole à celui qu'elle a voulu faire taire parce que nous ne pouvons pas oublier :

« Je sens comme aux vertèbres

S'éployer des ténèbres

Toutes dans un frisson

À l'unisson

Et ma tête surgie

Solitaire vigie

Dans les vols triomphaux

De cette faux ! »

J'ai dit.

## Plaidoirie Hérodiade

« Sur ses doigts de rubis, le saphir, l'améthyste  
Font resplendir leurs feux charmants : dans un plat d'or  
Elle porte le chef sanglant de Jean-Baptiste. »

Ces vers du poète Théodore de Banville, le poète que le Procureur a voulu faire son allié, résumant de manière aussi gravement injuste que le réquisitoire que vous venez d'entendre l'accusation portée depuis maintenant quelque deux millénaires contre ma cliente, l'honorable Princesse Hérodiade, d'avoir instigué à la décollation de Jean Baptiste.

Cette accusation, il a suffi que Marc l'évangéliste aille la pêcher dans les fausses rumeurs de son temps, pour que tous ceux qui ne se laissent guider que par leurs sentiments, théologiens, peintres, écrivains, la reprennent et la répercutent au siècle des siècles : Mathieu dans son évangile, le Caravage dans ses toiles, Massenet dans son opéra, Flaubert, Mallarmé, Oscar Wilde, et j'en passe, dans leurs libellés.

Très récemment encore, un pasteur que je croyais jusque-là raisonnable, m'a dit quand il a connu mon mandat : tu es appelé à défendre l'une des pires salopes de la Bible.

Je ne suis évidemment pas surpris qu'aujourd'hui, Monsieur le Procureur se contente de perpétuer cette idée reçue pour accuser ma cliente d'instigation au meurtre et pour gloser à son sujet, comme s'il suffisait de ressasser un mensonge pour en faire une vérité.

L'accusation d'instigation au meurtre de Jean-Baptiste portée contre la Princesse Hérodiade est sans fondement.

L'affaire Hérodiade, c'est l'affaire Dreyfus des évangiles.

Si vous suivez le Procureur, c'est vous qui seriez coupables d'une erreur judiciaire.

La princesse Hérodiade jure de son innocence.

Monsieur le Procureur, alors que c'est à vous seul qu'il appartiendrait de le faire, vous ne démontrez en aucune manière qu'elle ait décidé Salomé (qui ne l'aurait pas été auparavant) à décider son mari Hérode (qui ne l'aurait pas été auparavant) à tuer Jean-Baptiste.

Au contraire :

D'abord, les assertions de deux évangélistes sur lesquelles vous fondez votre accusation n'ont en aucune manière valeur de preuves.

Ensuite, un faisceau d'indices rend hautement vraisemblable qu'Hérode a décidé seul d'exécuter Jean-Baptiste.

Enfin, Dieu lui-même a jugé qu'Hérodiane n'était pas coupable.

Je reprendrai successivement ces trois moyens.

Premier moyen : les assertions des deux évangélistes sur lesquelles le Procureur fonde son accusation n'ont en aucune manière valeur de preuves. Les accusations du Procureur ne reposent que sur les évangiles de Marc et Mathieu. Or, Marc et Mathieu ne se sont fait l'écho que les racontars. Ils n'ont pas été eux-mêmes témoins des faits qu'ils rapportent.

Je me réclame du professeur Schwentzel, professeur d'histoire à l'Université de Lorraine en 2011 un ouvrage intitulé Hérode le Grand (2011, p. 217) et voici ce qu'il nous dit à propos de ce que rapportent les deux évangélistes : « Marc et Mathieu n'ont pas pour priorité l'exactitude historique ».

La vocation des évangiles n'est pas de traduire la vérité des faits, mais de servir de substrat à la délivrance d'un message chrétien, avec tout ce que cela suppose de subjectivité et de parti-pris, ce qui leur ôte toute force probante.

Au risque de choquer certains d'entre vous, j'observe que cette subjectivité et ce parti-pris sont particulièrement évidents lorsqu'il s'agit, comme en l'espèce, de fustiger les femmes, qui seraient la cause de tous les maux : il existe des concordances troublantes entre le mythe d'Hérodiane et celui d'Ève, celui de Jézabel ou celui d'Esther.

Les historiens, eux, ne tiennent pas pour acquis qu'Hérodiade aurait été à l'origine de la décapitation de Jean-Baptiste. Nombre d'entre eux l'évoquent seulement comme une légende. Flavius Josèphe, historien juif et témoin direct du règne d'Hérode, ne le mentionne pas. Luc lui-même n'a pas osé le reprendre dans son évangile.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Procureur n'a pas rapporté la preuve des faits qu'il allègue. Il subsiste à tout le moins un doute sur ces faits.

En vertu du principe que veut que le doute profite à l'accusé (fût-il aussi petit qu'une goutte d'eau dans l'océan), vous devez acquitter Hérodiade pour cette première raison.

Deuxième moyen : un faisceau d'indices rend hautement vraisemblable qu'Hérode a décidé seul d'exécuter Jean-Baptiste.

Il n'est pas contesté que c'est Hérode qui a fait décapiter Jean-Baptiste. La question qui se pose est ici de savoir si Hérodiade l'y aurait indirectement décidé.

Outre que, comme on l'a vu, il n'y a au dossier aucune preuve de ce qu'elle l'aurait fait, l'analyse des éléments dont nous disposons fait apparaître que l'hypothèse n'est pas vraisemblable.

Si on prend en considération les éléments qu'on a sur Hérodiade, on constate qu'elle n'a pas d'intérêt direct à exiger la tête de Jean-Baptiste. C'est en effet le comportement d'Hérode et non le sien que Jean-Baptiste fustige. Surtout, ce qu'on sait d'Hérodiade la fait apparaître comme une vraie princesse et non comme une meurtrière. Lorsque Caligula a exilé Hérode en Gaule, il a offert à Hérodiade de rentrer en Judée ; Hérodiade a refusé, demandant par grandeur d'âme à pouvoir accompagner son mari dans son exil.

Regardons maintenant les éléments que nous avons sur Hérode. Tout donne à croire qu'il a pris seul la décision de décapiter Jean-Baptiste.

Premièrement, c'est le pouvoir d'Hérode seul que les menées de ce donneur de leçons de Jean mettaient en péril. Deuxièmement, c'est Hérode seul qui a pris l'initiative de faire arrêter et emprisonner Jean dans la forteresse de Machéronte. Troisièmement, c'est Hérode seul, soit son peuple, que dans cette forteresse Jean-

Baptiste, complètement hors de lui, injurie, avec une violence inouïe. Selon Flaubert, Jean-Baptiste a notamment hurlé à Hérode : « Qu'ils se dissipent comme l'eau qui s'écoule, comme la limace qui se fond en marchant, comme l'avorton d'une femme qui ne voit pas le soleil. » (Flaubert, Hérodiade, ch. II) Hérode n'avait pas besoin d'Hérodiade pour péter les plombs. Quatrièmement, si, comme on l'a vu, Hérodiade est une noble femme qui suit son mari jusqu'en exil, Hérode présente tous les traits d'un individu calculateur et cruel.

Pour les historiens, il n'a pas séduit Hérodiade par amour, mais seulement pour son rang, dans l'espoir que ce rang l'aiderait un jour à obtenir le titre royal. Quelle petitesse.

Selon la thèse même de l'accusation, il se serait laissé séduire par la danse d'une enfant (12 ans selon les historiens), qui plus est la fille de son épouse. On est en plein dans l'inceste et la pédophilie !

Enfin, chacun connaît la scandaleuse cruauté avec laquelle Hérode a traité Jésus.

Noblesse d'Hérodiade versus intérêt, calcul et cruauté d'Hérode: on voit bien que l'hypothèse (et ce ne serait de toute façon qu'une hypothèse) selon laquelle Hérodiade aurait décidé Hérode à faire décapiter Jean Baptiste n'est pas vraisemblable.

Non seulement il y a doute, mais encore ce doute est-il sérieux. Vous devez acquitter Hérodiade pour cette deuxième raison.

Troisième moyen de la défense : Dieu lui-même a jugé qu'Hérodiade n'était pas coupable.

Les deux premiers moyens que j'ai invoqués vous conduiront à mettre Hérodiade au bénéfice d'un doute sérieux. Mon troisième moyen, lui, vous amènera à la certitude de l'innocence d'Hérodiade.

Vengeant sa fille, qu'Hérode avait répudiée pour épouser Hérodiade, le roi Aretas a écrasé Hérode avec son armée. Pour les Juifs, Dieu a voulu ainsi punir Hérode d'avoir exécuté Jean-Baptiste. Si Dieu n'a puni qu'Hérode et épargné Hérodiade, ce ne peut-être que parce qu'il la savait innocente. Pas besoin de rappeler ici que Dieu

connaît tout. Pas besoin de rappeler ici non plus qu'il est besoin de rappeler que lorsqu'il considère qu'une femme est coupable, Dieu n'hésite pas une seconde à la punir (cf. l'histoire de cette pauvre Ève que mon confrère Me Diserens a dû défendre ici au début de ce mois).

Ma cliente la princesse Hérodiade est innocente. Libérez-là ! Je ne vous demande ici que justice.

Comme Zola au terme de sa plaidoirie pour Dreyfus, je puis en effet vous dire :

« Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme ! ».

Réplique : la plaidoirie d'Hérodiade

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, chers auditrices et auditeurs,

Mon estimé adversaire vient de nous dire qu'en toute bonne raison, les sources sur lesquelles nous nous basons ne permettent pas de trancher dans un sens ou dans un autre et qu'en conséquence, le doute doit bénéficier à l'accusée selon le droit.

Si en droit, c'est un élément incontournable qui remet au fond la cour devant ce qui, en l'état, est fondamental et très concret du point de vue des conséquences (acquittement ou non), en théologie cela est non moins important, car c'est l'aveu que s'il se peut qu'Hérodiade ne soit pas coupable, il se peut qu'elle le soit aussi.

Mais, je vous rends grâce, Maître, de remettre le ministère public en face de sa responsabilité. Cela ne peut que desservir (et c'est un bien) l'image qu'on ne veut que trop lui attribuer ; celle d'être le bras vengeur de l'autorité.

Je vous rends grâce, une fois n'est pas costume, également pour une autre raison.

C'est de nous rappeler, à nous tous que le texte biblique n'est pas un récit historique (ce qui ne signifie pas qu'il est en dehors de toute historicité). Je vous inviterai juste à revoir quelques uns de vos propos ; car si vous leur dénier l'exactitude historique,

ne leur faites pas porter le chapeau de je ne sais quelle misogynie. Sinon pourquoi, à un instant crucial de la Révélation, Dieu eut choisi des femmes pour être les premiers témoins de la résurrection de Jésus-Christ ?

Bref, les écritures sont données à l'interprétation de chacun dans l'intersubjectivité et requiert, de fait, l'échange contradictoire pour être comprises, entendues et reçues.

L'Écriture invite à l'interprétation parce qu'elle est livre de foi et livre de vie (si vous me permettez cette trop rapide définition) dans tous ces aspects et le fait est que Marc en témoigne directement puisqu'il nous signifie que vie et foi sont tranchées tout court !

Aussi, si vous ne voulez pas chargez, si nous ne voulons pas charger votre cliente de tous ces vices auquel ce texte et d'autres révèlent à l'ensemble de la communauté à savoir Orgueil, Colère ! Intrigue ! Infamie ! Fourberie ! Trahison ! Manipulation ! Séduction ! Cruauté ! Il faut bien que nous en prenions compte à un moment ou à un autre !

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les jurés, chers auditrices et auditeurs, cher Maître ! Il y a eu homicide ; le fait est là, posé sur un plateau !

À l'image de la réplique que Dieu adresse à Caïn lorsqu'il découvre l'horreur : « le sang de ton frère crie du sol vers moi » (Ge 4,10), je m'écrie à mon tour : « Maître le sang du baptiste crie du sol vers nous ».

J'ai dit.

Duplique Hérodiade

Faut-il que nous soyons dans une église: en quelque 40 ans de Barreau, c'est la première fois que grâce m'est rendue par un Procureur!

Ainsi, Monsieur le Procureur, vous abandonnez l'accusation contre Hérodiade. Je pourrais vous dire "Si le sel lui-même perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on?" Mais je vous dis merci ! Merci d'être revenu de la littérature à la raison !

L'accusation s'étant ralliée à la défense, vous n'avez plus le choix, vous devez acquitter Hérodiade ! Cela étant, Monsieur Le Procureur, si, pour nourrir les beaux-arts et alimenter vos sermons, vous voulez garder le mythe de l'exécution de Jean-Baptiste, je vous l'abandonne.

Simplement, ne parlez plus du mythe d'Hérodiade, qui est innocente.